



2018

# Rapport du troisième trimestre

Juillet à septembre 2018

## Résultats du trimestre : un message du président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick continue à faire face à des défis qui exigent une collaboration et des modifications législatives urgentes afin d'assurer un régime d'indemnisation efficace, juste et durable pour les générations futures. À l'assemblée générale annuelle en juillet, j'ai présenté [les résultats du deuxième trimestre de 2018](#) et j'ai fait part de ma profonde inquiétude quant à l'augmentation continue des coûts de réclamation, qui est surtout attribuable à la plus longue durée des réclamations et à l'augmentation importante du nombre de réclamations pour perte d'audition. Malheureusement, ces tendances se sont poursuivies au troisième trimestre.

Bien que le nombre de blessures subies au travail soit demeuré stable, les coûts ont plus que doublé au troisième trimestre de 2018 comparativement au troisième trimestre de 2014. Pendant cette période, un rendement solide des placements a partiellement compensé l'effet de l'augmentation. Travail sécuritaire NB ne peut cependant pas se fier que le rendement des placements continuera à compenser l'augmentation des coûts. En fait, selon les résultats de placements les plus récents, le revenu du portefeuille de placement a diminué de plus de 60 % par rapport aux rendements pour la même période l'an dernier. Au 30 septembre 2018, en raison de ces pressions financières, la valeur de la caisse des accidents a chuté à un niveau qui n'est pas suffisant pour satisfaire à tous les engagements futurs liés aux réclamations existantes : nos engagements sont provisionnés à 95 %. Compte tenu des tendances actuelles, on s'attend à ce que nos engagements sont provisionnés entre 88 et 91 % en décembre. Ce niveau représente une insuffisance d'environ 170 millions de dollars.

Nous prenons des mesures immédiates pour examiner la totalité de nos politiques et processus afin de réaliser des économies et apporter des améliorations pour nous aider à faire face aux pressions financières. Nous prenons très au sérieux la situation et nous sommes engagés à faire tout notre possible pour l'améliorer. Cependant, des modifications législatives sont nécessaires pour assurer la durabilité à long terme du régime. Nous appuyons donc les [28 recommandations du groupe de travail](#). Les mesures recommandées par le groupe de travail protégeraient la sécurité des prestations pour les travailleurs blessés et rassureraient les employeurs de la province que les augmentations rapides du taux de cotisation moyen devraient commencer à se stabiliser, ce qui donnera lieu à une meilleure prévision des coûts.

Pour en apprendre davantage sur les perspectives financières de Travail sécuritaire NB et l'effet des recommandations du groupe de travail, je vous invite à consulter une présentation sur notre site Web qui explique les facteurs qui font augmenter coûts et les résultats.



Douglas Jones

## États financiers

Résultats d'exploitation – 30 septembre 2018 (en millions de dollars)

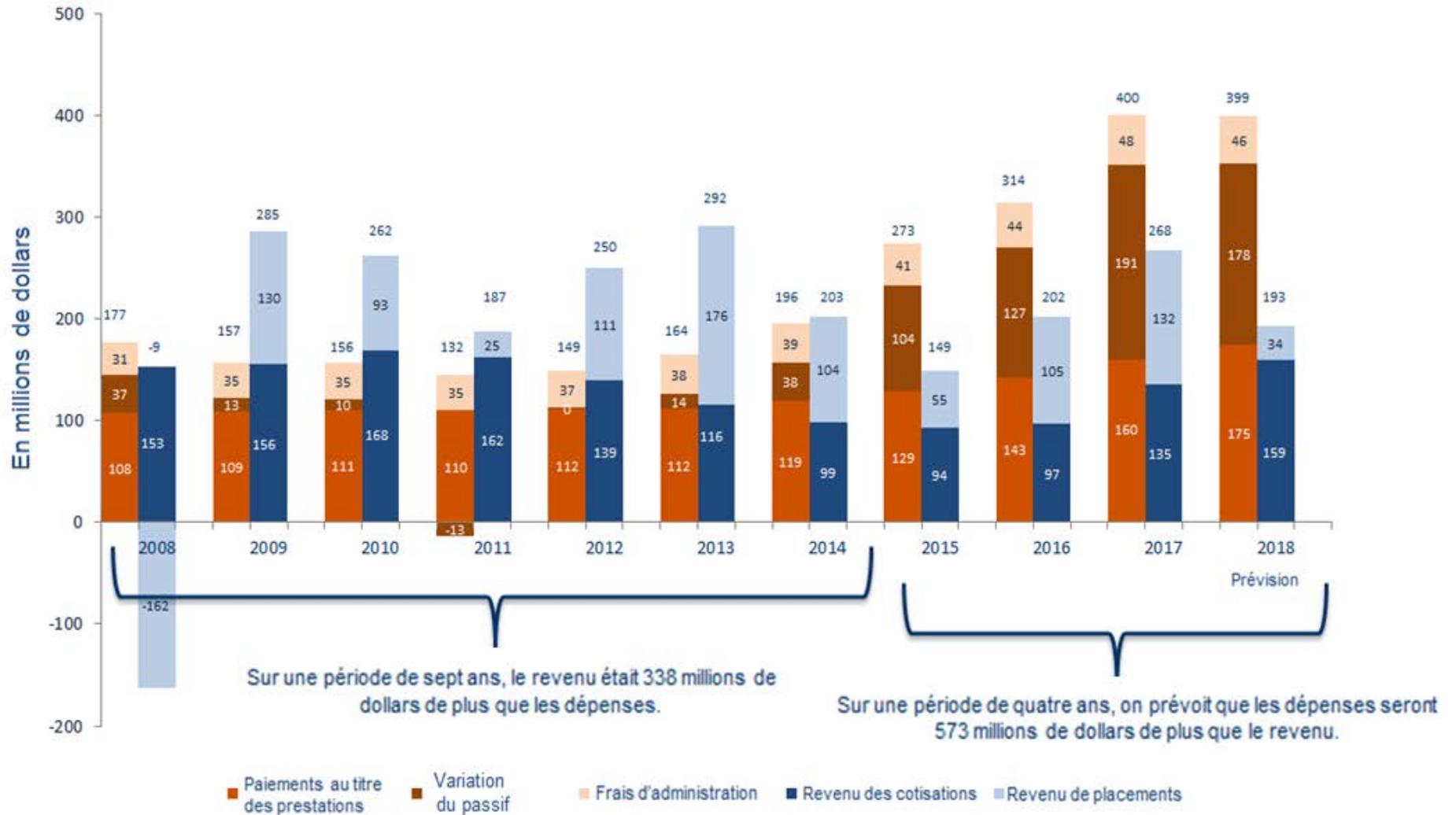
	T3 – 2014	T3 – 2015	T3 – 2016	T3 – 2017	T3 – 2018
<b>Revenus</b>					
Employeurs cotisés	77 115 \$	72 786 \$	74 577 \$	103 909 \$	122 898 \$
Portefeuille de placement	81 792 \$	17 707 \$	67 439 \$	77 266 \$	29 960 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	35 453 \$	40 046 \$	49 354 \$	71 016 \$	87 397 \$
<b>TOTAL</b>	<b>194 360 \$</b>	<b>130 539 \$</b>	<b>191 370 \$</b>	<b>252 191 \$</b>	<b>240 255 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
Frais engagés au titre des réclamations					
Employeurs cotisés	99 679 \$	112 425 \$	137 758 \$	184 923 \$	250 684 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	30 220 \$	34 386 \$	42 503 \$	63 659 \$	79 406 \$
Administration et obligations prévues par la loi	33 741 \$	34 378 \$	37 808 \$	40 626 \$	39 621 \$
<b>TOTAL</b>	<b>163 640 \$</b>	<b>181 189 \$</b>	<b>218 069 \$</b>	<b>289 208 \$</b>	<b>369 711 \$</b>
<b>Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice</b>	<b>30 720 \$</b>	<b>-50 650 \$</b>	<b>-26 699 \$</b>	<b>-37 017 \$</b>	<b>-129 456 \$</b>

Les coûts de réclamation pour les employeurs cotisés et les employeurs tenus personnellement responsables sont à la hausse. L'excédent du revenu sur les dépenses a diminué de façon considérable année après année depuis 2014, soit la dernière année où l'on a signalé un excédent positif. Le déficit actuel se chiffre à plus de 129 millions de dollars.

Bilan (en millions de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018 (prévision)
<b>Actif</b>	1 521 \$	1 520 \$	1 594 \$	1 709 \$	1 728 \$
<b>Passif</b>	1 108 \$	1 234 \$	1 422 \$	1 671 \$	1 898 \$
<b>Revenu net</b>	7 \$	-126 \$	-114 \$	-134 \$	-207 à -237 \$
<b>Écart de capitalisation</b>	413 \$	287 \$	172 \$	37 \$	-170 à -200 \$
<b>Niveau de capitalisation</b>	<b>137 %</b>	<b>123 %</b>	<b>112 %</b>	<b>102 %</b>	<b>88 à 91 %</b>

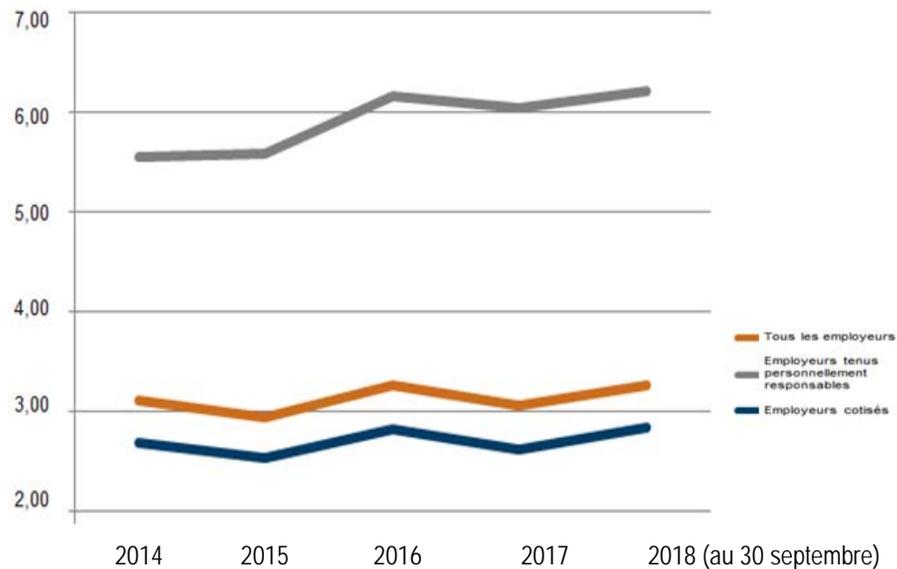
Bien que le revenu de placements ait aidé à compenser l'augmentation des coûts d'indemnisation, l'augmentation continue des coûts de réclamation dépasse le rendement des placements, ce qui a un effet direct sur le niveau de capitalisation (caisse des accidents). Le niveau de capitalisation a nettement diminué au fil des ans malgré le rendement des placements supérieur à la moyenne. Lorsque le niveau de capitalisation se chiffre à moins de 90 %, la loi exige que Travail sécuritaire NB retrouve la pleine capitalisation dans les cinq ans qui suivent. Cette exigence entraînera des surcharges importantes ou la réduction des prestations.

## Coûts des prestations et revenu (Employeurs cotisés)

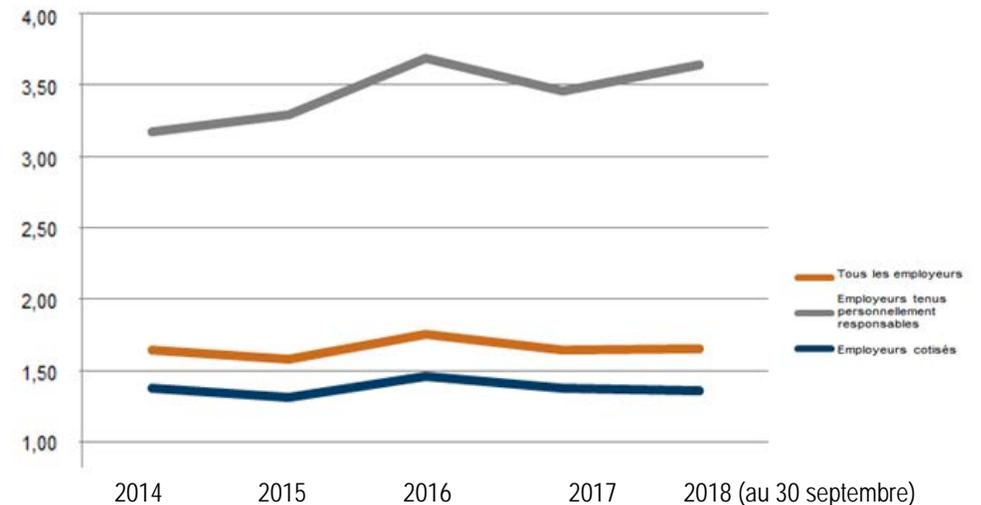


## Statistiques pour le but en matière de sécurité

### Taux d'accidents – toutes les réclamations



### Taux d'accidents – réclamations avec interruption de travail



### Comparaison avec même trimestre de l'exercice précédent

	2017 – T3	2018 – T3
Tous les employeurs	10 454	11 234
Employeurs tenus personnellement responsables	2 703	2 762
Employeurs cotisés	7 751	8 472

### Comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent

	2017 – T3	2018 – T3
Tous les employeurs	5 447	5 694
Employeurs tenus personnellement responsables	1 469	1 620
Employeurs cotisés	3 977	4 074

Notre première priorité est d'assurer que tous les travailleurs rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée. Malheureusement, des blessures subies au travail et des maladies professionnelles surviennent toujours. À la fin de septembre 2018, huit travailleurs avaient perdu la vie à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au travail.

## Initiatives clés de Travail sécuritaire NB

- Mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport de la vérificatrice générale dans le cadre de la phase 1 de la vérification, laquelle portait sur la gouvernance.
- Les recommandations de la vérificatrice générale dans le cadre de la phase II de la vérification, qui porte sur la gestion des réclamations, est en cours à l'heure actuelle. On prévoit que les recommandations seront présentées vers la fin de l'année.
- Élaboration d'un nouveau plan stratégique échelonné sur trois ans, lequel sera mis en œuvre en janvier 2019.
- Restructuration organisationnelle afin d'améliorer les processus et l'efficacité.
- Collaboration avec nos partenaires des provinces de l'Atlantique pour élaborer une nouvelle campagne de marketing social qui sera lancée au quatrième trimestre.
- Nouveau règlement en matière de violence et de harcèlement annoncé à Fredericton le 16 août. Le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Préparation de ressources et sensibilisation relativement aux facultés affaiblies en milieu de travail.

